



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

00034  
C/VIII/3.  
ORIGINAL: français  
DATE: 8 juillet 1974

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

**Huitième Session ordinaire**  
**Genève, 24 au 26 octobre 1974**

RAPPORT FINANCIER  
DU SECRETAIRE GENERAL AU CONSEIL  
POUR L'EXERCICE 1973  
(Cinquième année)

RESUME

Ce document, présenté conformément à l'article 23.2) de la Convention de l'UPOV, contient les résultats de l'exercice 1973, des informations relatives aux finances dudit exercice ainsi que la lettre du Département politique fédéral et le rapport du Contrôle fédéral des finances concernant la vérification des comptes 1973 établi conformément à l'article 24 de la Convention.

1. Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est le suivant :

	1973 <u>Francs*</u>		1972 <u>Francs</u>
Recettes	530'151,70		525'691,10
Dépenses	<u>600'997,20</u>		<u>362'275,15</u>
Excédent des dépenses sur les recettes	70'845,50 =====	Excédent des recettes sur les dépenses	163'415,95 =====

Conformément à l'article 5.b) du Règlement financier de l'UPOV, ce dépassement a été porté au débit du Fonds de réserve.

2. Recettes

	1973 <u>Francs</u>	1972 <u>Francs</u>
Contributions obligatoires	520'000,--	517'000,--
Intérêts de banque	8'295,95	7'343,35
Recettes diverses	<u>1'855,75</u>	<u>1'347,75</u>
	530'151,70 =====	525'691,10 =====

Il y avait, à la fin de l'exercice financier, un arriéré de contribution (130'000,-- francs (reçus à l'UPOV le 11 janvier 1974)). Il faut remarquer que le montant des contributions indiqué ci-dessus, 520'000 francs, est obtenu en considérant les contributions reçues, dues ou arriérées comme des recettes. Les taux d'intérêts servis par la Société de Banque Suisse au cours de l'exercice ont été de ½% pour le compte courant, de 3% et 4,25% pour le compte à terme.

---

\* Dans ce Rapport, le mot "Francs" signifie des francs suisses.

3. Dépenses

	1973 <u>Francs</u>	1972 <u>Francs</u>
3.1 <u>Dépenses propres</u>		
Personnel	347'357,35	173'105,10
Missions	8'247,20	9'056,10
Conférences	31'435,95	14'868,15
Contrats	-,--	1'714,45
Impressions	1'629,93	257,50
Loyer	15'372,--	11'892,--
Équipement et matériel	4'531,70	4'155,55
Conférence de revision	-,--	9'226,40
Bibliothèque	321,30	521,15
Imprévus	196,47	69,35
3.2 <u>Dépenses communes</u>		
Services OMPI	191'905,30	137'409,40
	<u>600'997,20</u>	<u>362'275,15</u>
	=====	=====

4. Fonds de roulement

Conformément à l'article 8 du Règlement financier de l'UPOV, la participation de chaque Etat membre a été calculée (document UPOV/C/VI/6). Ainsi qu'il ressort du bilan au 31 décembre 1973 (Annexe A.1 de ce document), la somme de 150'000,-- francs a été reçue par l'UPOV (versements de l'Allemagne (Rép. féd. d'), du Danemark, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède).

5. Base des contributions

Pour déterminer le montant de leur contribution annuelle, les Etats membres de l'Union sont, conformément à l'article 26(2) de la Convention, répartis en trois classes :

première classe : 5 unités  
deuxième classe : 3 unités  
troisième classe : 1 unité

Chaque Etat membre contribue à raison du nombre d'unités de la classe à laquelle il appartient. Toutefois, aux termes de la Résolution adoptée par le Conseil au cours de sa réunion du 13 au 15 octobre 1971 (document UPOV/C/V/30(4)), le Danemark, les Pays-Bas et la Suède (rangés en troisième classe) ont augmenté volontairement leur contribution annuelle qui est calculée, dès et y compris l'exercice 1972, sur la base suivante :

Danemark : 1½ unités  
Pays-Bas : 2 unités  
Suède : 1½ unités

En tenant compte que l'Allemagne (Rép. féd. d'), la France et le Royaume-Uni sont rangés dans la première classe qui représente 5 unités, le calcul des contributions de 1973 est basé sur les unités suivantes :

5 unités pour l'Allemagne (Rép. féd. d')  
5 unités pour la France  
5 unités pour le Royaume-Uni

2 unités pour les Pays-Bas

1½ unités pour le Danemark  
1½ unités pour la Suède

Pour chaque période budgétaire, la valeur de l'unité de participation est obtenue en divisant le montant total des dépenses par le nombre total des unités (Annexe A.5 de ce document).

#### 6. Annexes

On trouvera, aux Annexes A du présent document :

- A.1 - le bilan au 31 décembre 1973;
- A.2 - les comptes et le résultat de l'exercice 1973;
- A.3 - le relevé détaillé des dépenses relatives aux missions et aux conférences;
- A.4 - la comparaison du budget et des comptes de 1973 accompagnée d'une note explicative;
- A.5 - le calcul des contributions.

En outre, les Annexes B concernent :

- B.1 - la lettre du Département politique fédéral;
- B.2 - le rapport des vérificateurs des comptes.

7. Le Conseil est invité à examiner et à approuver les comptes concernant l'exercice 1973 conformément à l'article 21.e) de la Convention.

[Suivent sept annexes]

ANNEXES A

ANNEXE A.1

Bilan au 31 décembre 1973

ACTIF

Liquidités

Société de Banque Suisse

Compte courant		103'144,--
Compte à terme		
- placement	50'000,--	
- fonds de roulement	150'000,--	200'000,--

Comptes débiteurs

Contribution à recevoir	130'000,--	
Administration fédérale des finances	3'361,50	133'361,50
		<u>436'505,50</u>
		=====

PASSIF

Comptes créanciers

OMPI	46'889,75	
Fournisseurs	5'189,90	52'079,65

Fonds de réserve

1er janvier 1973	305'271,35	
diminution 1973	70'845,50	234'425,85

Fonds de roulement

Allemagne (Rép. féd. d')	41'667,--	
Danemark	8'333,--	
France	41'667,--	
Pays-Bas	8'333,--	
Royaume-Uni	41'667,--	
Suède	8'333,--	150'000,--
		<u>436'505,50</u>
		=====

ANNEXE A.2Comptes et résultats de l'exercice 1973RECETTES

Contributions	520'000,--	
Intérêts de banque	8'295,95	
Recettes diverses	1'855,75	530'151,70

DEPENSES

Personnel	347'357,35	
Missions	8'247,20	
Conférences	31'435,95	
Impressions	1'629,93	
Loyer	15'372,--	
Equipement et matériel	4'531,70	
Bibliothèque	321,30	
Imprévus	196,47	
Services OMPI	191'905,30	600'997,20

RESULTAT

Excédent de dépenses prélevé sur le Fonds de réserve	70'845,50
--	-----------

=====

ANNEXE A.3

Relevé détaillé des dépenses relatives  
aux missions et aux conférences

MISSIONS

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles	Versailles	Thiele-Wittig	602,50
Congrès de l'ASSINSEL	Copenhague	Skov	1'354,70
Comité d'experts OCDE	Paris	Thiele-Wittig	677,30
Groupe de travail technique sur les plantes ornementales	Lund	Skov	1'304,55
Groupe de travail technique sur les plantes potagères	Avignon	Thiele-Wittig	559,--
Symposium international sur les semences	Vienne	Skov	993,60
Réunion du groupe des semences de l'OCDE	Paris	Thiele-Wittig	679,--
Groupe de travail technique sur les plantes fruitières	Copenhague	Thiele-Wittig	1'282,10
Réunion de l'ASSINSEL	Paris	Thiele-Wittig	585,60
Ajustement des faux-frais de septembre 1971 à décembre 1972			208,85
			<u>8'247,20</u>
			=====

CONFERENCES

Comité directeur technique (Genève, 13-14 mars)			73,--
Symposium sur les droits d'obtenteur (Groupe de travail) (prévu à Genève, le 15 mars)			
Frais d'annulation			2'126,--
Groupe de travail sur les dénominations variétales (Genève, 2-3 avril)			5'249,--

ANNEXE A.3CONFERENCES (suite)

Groupe de travail consultatif - sixième session (Genève, 4 avril)	3'221,75
Conseil de l'UPOV - première session extraordinaire (Genève, 5 avril)	2'018,50
Groupe de travail sur les taxes (Genève, 21-22 juin)	2'200,--
Groupe de travail consultatif - septième session (Genève, 9 octobre)	2'049,--
Conseil de l'UPOV - septième session ordinaire (Genève, 10-12 octobre)	11'714,10
Groupe de travail technique sur les arbres forestiers (Genève, 22-23 octobre)	76,--
Comité directeur technique (Genève, 6-7 novembre)	352,60
Groupe de travail consultatif - huitième session (Genève, 12 décembre)	2'356,--
	<hr/>
	31'435,95
	=====

ANNEXE A.4

Comparaison du budget et des comptes de 1973

<u>Rubriques</u>	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>
A) <u>Dépenses propres</u>		
Personnel	302'000,--	347'357,35
Missions	16'000,--	8'247,20
Conférences	21'000,--	31'435,95
Contrats	7'000,--	-,--
Impressions	4'000,--	1'629,93
Loyer	16'000,--	15'372,--
Equipement et matériel	7'000,--	4'531,70
Bibliothèque	3'000,--	321,30
Imprévus	6'000,--	196,47
Total dépenses propres :	382'000,--	409'091,90
B) <u>Dépenses communes</u>		
Personnel	157'000,--	149'411,55
Impressions	-,--	317,80
Loyer	4'000,--	3'645,50
Entretien des bâtiments	9'000,--	7'732,15
Equipement et matériel	8'000,--	19'767,20
Ports	8'000,--	9'348,--
Téléphones	2'000,--	842,45
Bibliothèque	1'000,--	251,25
Imprévus	2'000,--	589,40
Total dépenses communes :	191'000,--	191'905,30
Total toutes dépenses :	573'000,--	600'997,20
	=====	=====

ANNEXE A.4Comparaison du budget et des comptes de 1973 (suite)

<u>Rubriques</u>	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>
A) <u>Recettes propres</u>		
Contributions	520'000,--	520'000,--
Intérêts de banque	13'000,--	8'295,95
Recettes diverses	-,--	90,20
 B) <u>Recettes communes</u>		
Publications et diverses	-,--	1'765,55
Total toutes recettes :	533'000,--	530'151,70
	=====	=====

Note :

Les dépenses réelles (601'000,--) ont été supérieures à celles budgétées (573'000,--). L'écart (28'000,--) représente la différence entre les rubriques dont les dépenses ont été plus élevées que prévu (Personnel : 45'000,--; Conférences : 10'000,--) et les rubriques dont les dépenses étaient inférieures à celles budgétées (Missions : 8'000,--; Contrats : 7'000,--; Impressions : 2'000,--; Equipement et matériel : 2'500,--; Bibliothèque : 2'500,--; Imprévus : 6'000,--).

Les dépenses relatives au chapitre "Personnel" étaient plus élevées que prévu. Ce dépassement provient des conséquences provoquées par les départs du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général (prestations de départ) ainsi que des frais d'entrée en service de l'Assistant technique et d'une secrétaire (frais de recrutement).

La dépense relative aux sessions du Conseil était plus élevée que prévu ainsi que les dépenses relatives aux autres Conférences figurant dans le relevé ad hoc.

ANNEXE A.5

CONTRIBUTIONS

Classe	Nombre des unités	Nombre d'unités volontaires	Total des unités	Nombre des pays <sup>1</sup>	Produit des deux nombres (Total des unités)
I	5	-	5	3	15
II	3	-	3	-	-
III	1	-	1	-	-
III	1	1	2	1	2
III	1	½	1½	2	3
				—	—
				6	20

CONTRIBUTIONS

(Article 26 de la Convention de Paris  
pour la protection des obtentions végétales)

Base de contributions (Francs)	Montant à percevoir par pays (Francs)	Nombre des pays <sup>1</sup>	Total (Francs)
	130'000 (a)	3	390'000
520'000	52'000 (b)	1	52'000
	39'000 (c)	2	78'000
		—	—
		6	520'000

<sup>1</sup> Selon la classification indiquée au paragraphe 5 du présent document

(a)  $\frac{520'000 \times 5}{20}$

(b)  $\frac{520'000 \times 2}{20}$

(c)  $\frac{520'000 \times 1\frac{1}{2}}{20}$

ANNEXES BANNEXE B.1

EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT  
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

o.111.522 - PT/t1  
Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
Prière de rappeler cette référence dans la réponse  
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

3003 Berne, le 8 juillet 1974

Au Bureau de  
l'Union internationale pour la  
protection des obtentions végétales  
Case postale 18

1211 G e n è v e 20

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 24 de la Convention pour la  
protection des obtentions végétales, du 2 décembre 1961, entrée  
. / . en vigueur le 10 août 1968, nous vous remettons, en annexe, deux  
exemplaires du rapport concernant la vérification des comptes de  
l'exercice 1973 de l'UPOV.

Ainsi que vous pourrez le constater, ce rapport conclut  
à l'exactitude des états financiers et ne donne lieu à aucune  
remarque particulière.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général,  
l'assurance de notre considération distinguée.

Direction des  
organisations internationales  
p.o.

Annexes :

1 rapport en deux  
exemplaires.

  
(Muheim)

ANNEXE B.2



EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE  
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES  
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Bern

No 933.3.1

R A P P O R T

---

concernant la

vérification des comptes de l'exercice 1973

de

l'Union internationale pour la protection des

obtentions végétales

(UPOV)

effectuée à Genève

le 27 juin 1974

I. GENERALITES

1.1 Mandat

En vertu de l'article 24 de la Convention pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, entrée en vigueur le 10 août 1968, nous avons procédé, le 27 juin 1974, au siège du Bureau de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (dénommée ci-après UPOV) à Genève, à la vérification des comptes de l'exercice 1973.

1.2 Informations reçues

M. A. Jaccard, Conseiller et chef de la section des finances de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI/BIRPI), responsable de la tenue des comptes de l'UPOV, nous a obligeamment fourni, à notre entière satisfaction, tous les renseignements et documents utiles à nos travaux.

1.3 Nature et étendue de la vérification

Les contrôles ont porté sur les mouvements des comptes de recettes, de dépenses et du bilan durant l'exercice 1973, ainsi que sur les valeurs figurant au bilan au 31 décembre 1973 et les états financiers y afférents. Notre examen a été effectué selon les normes usuelles généralement acceptées en la matière.

1.4 Etats membres de l'Union

La République fédérale d'Allemagne, le Danemark, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède constituent les six Etats membres de l'Union et ont participé au financement de ses activités durant l'exercice 1973.

Les trois autres Etats ayant signé la Convention, soit la Belgique, l'Italie et la Suisse, n'ont pas encore déposé leurs instruments de ratification.

II. BUDGET ET COMPTES 1973

2.1 Budget et résultat de l'exercice 1973

Le budget pour l'exercice 1973, tel qu'il est contenu dans le document UPOV/C/VI/13, deuxième partie (budget ordinaire) a été adopté par le Conseil, lors de sa sixième session qui s'est tenue à Genève, du 7 au 10 novembre 1972. Il prévoyait un excédent de dépenses de 40'000 francs à couvrir par un prélèvement sur le Fonds de réserve, les dépenses prévues étant de 573'000 francs et les recettes de 533'000 francs.

Le résultat de l'exercice 1973 est le suivant:

Recettes	Fr. 530'151.70
Dépenses	" 600'997.20
excédent de dépenses	Fr. 70'845.50
	=====

Tel que cela ressort de la lecture du bilan au 31 décembre 1973, l'excédent de dépenses susmentionné a été entièrement prélevé sur le Fonds de réserve.

2.2 Comptes et résultats de l'exercice 1973 (annexe 1)

2.21 Recettes

La quasi-totalité des recettes (520'000 francs) consiste en des contributions obligatoires des six Etats membres au 1er janvier 1973, contributions calculées selon la classe choisie par chacun de ces Etats au sens de l'article 26 de la Convention.

Il y a lieu de relever que le montant des contributions indiqué dans les comptes comprend, en plus des contributions reçues, celle qui est due au 31 décembre (voir chiffre 3.31 du présent rapport).

Les intérêts bancaires s'élevant à 8'295 fr.95 ont été vérifiés sur la base des relevés de la Société de Banque Suisse à Genève. Les taux servis par cette banque ont été de 1/2 % pour le compte courant, de 3 et 4 1/4 % pour le compte à terme.

2.22 Dépenses

Les chiffres de dépenses figurant à l'annexe 1 concordent avec ceux qui ressortent de la comptabilité. Nous avons vérifié, par des sondages, l'exactitude des écritures relatives aux dépenses. Nous nous sommes assurés que toutes les pièces justificatives de l'exercice étaient visées conformément aux dispositions réglementaires. Les dépenses comprennent, entre autres, le montant de 191'905 fr.30 dû à l'OMPI pour les services fournis et rendus par cette Organisation durant l'exercice 1973. Cette contribution se fonde sur l'article 8 du Règlement concernant les modalités de la coopération technique et administrative entre l'UPOV et l'OMPI.

III. BILAN AU 31 DECEMBRE 1973 (annexe 2)

3.1 Nous avons vérifié le bilan au 31 décembre 1973, tel qu'il figure en annexe à ce rapport et avons constaté qu'il est conforme aux chiffres ressortant de la comptabilité. En outre, le chef de la section des finances de l'OMPI/BIRPI, responsable de la tenue des comptes de l'UPOV, nous a déclaré, en réponse à notre demande, qu'à sa connaissance toutes les obligations de nature financière à l'égard de tiers ont été mises en compte.

L'examen détaillé du bilan nous permet de présenter les quelques commentaires suivants:

ACTIF

3.2 Liquidités

Nous avons vérifié les états de rapprochement au 31 décembre 1973 des deux comptes bancaires, soit le compte courant et le compte à terme, les deux auprès de la Société de Banque Suisse à Genève. En outre, nous avons requis de cette banque une attestation datée du 18 janvier 1974 certifiant que ces avoirs en banque sont entièrement disponibles et qu'aucune réserve n'est faite en faveur de tiers.

3.3 Comptes débiteurs

3.31 Contribution à recevoir

Au 31 décembre, il subsistait une contribution de 150'000 francs due pour l'année 1973 par un Etat membre. Ce montant a été réglé à l'UPOV le 11 janvier 1974.

3.32 Administration fédérale des finances

Le montant de 3'361 fr.50 correspond aux impôts anticipés retenus par la banque et dus au 31 décembre 1973 par l'Administration fédérale des contributions. Au moment de notre contrôle, cette dernière avait déjà remboursé ce montant.

PASSIF

3.4 Créanciers

Il s'agit de quelques factures de décembre 1973 qui ont été réglées au début de 1974 et du solde de la contribution due à l'OMPI pour les services fournis et rendus par cette Organisation durant l'exercice 1973.

3.5 Fonds de réserve

Etat au 1er janvier 1973	Fr. 305'271.35
Excédent de dépenses de l'exercice 1973	" 70'845.50
Au 31 décembre 1973, le fonds de réserve est ainsi ramené à	Fr. 234'425.85
	=====

3.6 Fonds de roulement

Conformément à une décision prise par le Conseil les 8 et 9 novembre 1972 (doc. UPOV/C/VI/6), deux Etats membres ont versé au fonds de roulement un montant total de 50'000 francs. Ce fonds de roulement à la disposition de l'UPOV atteint de ce fait le montant de 150'000 francs au 31 décembre 1973.

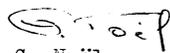
IV. CONCLUSIONS

Sur la base de nos constatations, nous sommes en mesure de certifier que:

- les états financiers, tels qu'ils sont reproduits aux annexes 1 et 2, concordent avec les livres de l'UPOV;
- les écritures passées dans les comptes de l'exercice 1973 sont conformes aux pièces justificatives;
- les opérations financières enregistrées dans la comptabilité sont conformes aux dispositions applicables;

- d) les fonds déposés en banque ont été certifiés par leur dépositaire;
- e) les livres de comptabilité sont tenus soigneusement et les pièces justificatives sont bien ordonnées.

Berne, le - 4 JUIL. 1974

  
G. Noël

inspecteur du

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES

Annexes:

1. Comptes et résultats de l'exercice 1973
2. Bilan au 31 décembre 1973

Les comptes et résultats de l'exercice 1973 ainsi que le bilan au 31 décembre 1973 se trouvent à la page suivante.

0000

ANNEXE B.2

Comptes et résultats de l'exercice 1973  
de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

RECETTES

Contributions	520'000,--	
Intérêts de banque	8'295,95	
Recettes diverses	1'855,75	530'151,70

DEPENSES

Personnel	347'357,35	
Missions	8'247,20	
Conférences	31'435,95	
Impressions	1'629,93	
Loyer	15'372,--	
Equipement et matériel	4'531,70	
Bibliothèque	321,30	
Imprévus	196,47	
Services OMPI	191'905,30	600'997,20

RESULTAT

Excédent de dépenses prélevé sur le Fonds de réserve	70'845,50	=====
---	-----------	-------

Le Secrétaire général

*A. Bogsch*

Arpad Bogsch

ANNEXE B.2

Bilan au 31 décembre 1973  
de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

ACTIF

Liquidités

Société de Banque Suisse		
Compte courant		103'144,--
Compte à terme		
- placement	50'000,--	
- fonds de roulement	150'000,--	200'000,--

Comptes débiteurs

Contribution à recevoir Administration fédérale des finances	130'000,--	
	3'361,50	133'361,50
		436'505,50
		=====

PASSIF

Comptes créanciers

OMPI	46'889,75	
Fournisseurs	5'189,90	52'079,65

Fonds de réserve

1er janvier 1973	305'271,35	
diminution 1973	70'845,50	234'425,85

Fonds de roulement

Allemagne (Rép. féd. d')	41'667,--	
Danemark	8'333,--	
France	41'667,--	
Pays-Bas	8'333,--	
Royaume-Uni	41'667,--	
Suède	8'333,--	150'000,--

436'505,50  
=====

Le Secrétaire général

*A. Bogsch*

Arpad Bogsch

/Fin des annexes B,  
et du document/